

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

Du 2 Juin 2014

n° 9

page 1/3

RAPPORTEUR : Madame Isabelle ENON

OBJET : Soutien financier pour l'organisation de l'Eté Châtelleraudais 2014

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération travaille à multiplier les animations en période estivale dans les communes. Cette opération s'inscrit au cœur de sa politique touristique, et vient conforter l'attractivité du territoire châtelleraudais. Cette année, quelques-unes des opérations liées aux événements "Jours de Vienne" s'y grefferont.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I - 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique, notamment touristique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que la volonté de la communauté d'agglomération est de soutenir les structures associatives et les collectivités participant à l'animation de l'Eté Châtelleraudais 2014,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

– d'attribuer les subventions suivantes, pour un montant total de 29139 € :

• **Soutien aux animations :**

ORGANISMES	MANIFESTATIONS	BUDGET GLOBAL en €	Attribué en 2013	SUBVENTION PROPOSEE en €
ARCHIGNY				
Assoc. pour la sauvegarde de l'Abbaye de l'Etoile	Concerts Conférences (tout l'été)	3 972	1000	1 000
Les Cousins Acadiens	Le petit Tintamarre (15/08)	9 700	700	1 000
AVAILLES EN CHATELLERAULT				
Comité des Fêtes d'Availles	Courses aux ânes (15/08),	4 800	400	400
La note blues	Blues availles (13-14/06)	20000		2000
BONNEUIL MATOURS				
Commune de Bonneuil- Matours	Festival scène musicale (28/06)	5 325	700	700

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

Du 2 Juin 2014

n° 9

page 2/3

ORGANISMES	MANIFESTATIONS	BUDGET GLOBAL en €	Attribué en 2013	SUBVENTION PROPOSEE en €
CENON SUR VIENNE				
Commune de Cenon-sur-Vienne	Festival celtique (05/07)	19 674	1 000	1 000
CHATELLERAULT				
FAE / Châtellerault	Festiv'Halles	3 000	1 200	1 200
Commune de Châtellerault Service culturel	Concerts d'été (11/07, 01/08 11/08, 23/08)	45 000	2 400	3 000
Figaro Si – Figaro La	Les cloches de Corneville	12 000	6 500	6 500
Les Amis du Vieux Poitou	Festival de Folklore (30/08)	3 789	400	400
NAINTRE				
Commune de Naintré	Fête de Domine (27/07) Journée Inter-génération (28/08) Fête de l'été (05/07)	5 470	700	700
THURE				
Commune de Thuré	Les nocturnes de l'Envigne (05/07)	5 040	200	500
VOUNEUIL-SUR-VIENNE				
Maison du tourisme	Marché nocturne Rallye touristique	3 800	300	300
Foyer loisirs	Théâtre " L'épouvantail" (14 et 15/06)	432		50
	Sous-total 1			18 750 €

*** Soutien à la semaine type**

ORGANISME	PROPOSITIONS	DATES	BUDGET GLOBAL en €	SUBVENTION PROPOSEE en €
GEREPI	Balade découverte de la Réserve du Pinail Animation nature	Tous les Samedis et dimanches à 16h	800	250
LEPAH – Lycée Professionnel Agricole et Horticole	Balades fermières tous ateliers buissonniers	Tous les Jeudis	1 100	250
Association Caus'ette	Les Mardis du Verger	Les Mardis à 21h00	27 955	1 500
	Sous-total 2			2 000 €

*** Opération Jours de Vienne 2014**

ORGANISMES	PROPOSITIONS	DATES	SUBVENTION PROPOSÉE EN €
Communauté des Bateliers de la Vienne	Journée des moulins	Juin	1 350
	Quais en fête, animations	Juillet et Août	
Association "A vous de jouer"	Animations musicales	Juillet, Août et septembre	1 890
Association Caus'ette	Saynètes manifestation	28-29/06	1 910
		23-24/08	
Châtellerault, Objectif Photo	Expositions, animations	28-29/06	500
		23-24/08	
Les Amis du Vieux Poitou	Animations musique et danse	28-29/06	1 800
		23-24/08	
Société musicale de Cenon	Animations musicales	29/06/14	150
Association Cap Loire	Animation des quais	23-24/08	789
	Sous-total 3		8 389 €

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ces dossiers.

La communauté d'agglomération a la possibilité de demander la fourniture de justificatifs d'engagement de la dépense.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 95.10 / 6574 / 4400.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
 Par le président de la communauté d'agglomération
 Transmis à la sous préfecture, le 06/06/14 n° 5555
 Publié au siège de la CAPC, le 05/06/14

Pour ampliation,
 Pour le président et par délégation,
 La responsable du service juridique
 Nadège GROLLIER